



CTA du 15 octobre 2019 Déclaration du SGEN-Cfdt-Paris

Le rentrée 2019 témoigne d'un réel mal-être professionnel que le suicide de notre collègue Christine Renon, directrice d'école à Pantin, est venu exprimer. Avec ce drame, ce sont les conditions et l'organisation du travail ainsi que la politique de prévention des risques psychosociaux dans l'Education nationale qui sont à interroger à l'aune des réformes. Pour faire émerger la prévention, il faut du temps et une véritable incitation. Celle-ci débute lorsque l'on se donne les moyens d'une prise de conscience et d'une véritable mise en œuvre des documents et des registres obligatoires. Les procédures d'alerte doivent être connues de toutes et tous et le RSST, registre santé et sécurité au travail, doit être accessible à tous les agents. Le réseau PAS « Prévention, Aide et Suivi » piloté par des psychologues, qui vient d'être mis en place avec la MGEN est une intention louable, mais il ne pourra vraisemblablement pas traiter des dysfonctionnements qui sont une des sources du mal-être des personnels.

Ceux-ci subissent de nombreuses pressions et les réformes actuellement engagées ne reconnaissent toujours pas les multiples heures invisibles qui les accaparent et creusent encore l'écart entre travail prescrit et le travail réel. La situation des directeurs et des directrices d'école doit être à ce titre réexaminé et les dernières annonces faites ne sont pas à la hauteur des attentes. Responsables de l'animation d'équipe, des impulsions pédagogiques, des relations avec les partenaires, de l'inclusion de tous les élèves, de la sécurité de leur école, ils et elles sont sans cesse sollicité·es pour mettre en œuvre les directives ministérielles et académiques élaborées sans réelle concertation. Ainsi le travail administratif en réponse aux injonctions prend-il une place trop importante. A la différence d'un personnel de direction du second degré, un directeur ou une directrice d'école n'a ni secrétariat, ni intendance, ni vie scolaire et n'a pas le pouvoir d'ordonnancer lui-même ses dépenses. Passer des heures à remplir des états de cantine ou à répondre à des demandes administratives prennent souvent le pas sur ses missions essentielles. Le geste de Christine Renon questionne ainsi l'institution dans sa façon d'attribuer des moyens en finances et en personnels pour accomplir des tâches de plus en plus complexes. Il questionne également cette dévalorisation de l'enseignement primaire qui se traduit par une dévalorisation statutaire et salariale. Ainsi, dans ses *Regards 2018 sur l'éducation*, l'OCDE révèle-t-elle que les directeurs d'école gagnent 7 % de plus que les enseignants et 70 % de moins qu'un principal de collège. Le Sgen-CFDT s'est emparé de cette question de la direction d'école depuis de nombreuses années et il a fait propositions grâce à la réflexion menée avec les personnels. Il apparaît que le statut d'établissement public du premier degré doit voir le jour et que le directeur, la directrice doit pouvoir bénéficier d'un statut d'emploi fonctionnel pour exercer pleinement son métier et assumer ses responsabilités. Il convient de mener une réflexion globale sur l'organisation du système éducatif dans le premier degré, un système qui met en souffrance les personnels et ne reconnaît pas suffisamment leur professionnalité. C'est également une reconnaissance du travail de correction et de saisie des résultats pour les évaluations de CP-CE1 que demande à notre syndicat. Il ne souhaite pas que ces heures soient prises sur les APC comme cela est le cas actuellement car cela équivaut à du temps « volé » aux élèves. Un autre mode de compensation doit

être trouvé : le retrait de 6h d'animation pédagogique pourrait être une piste à suivre à Paris.

Dans le second degré, les réformes menées en grande hâte qu'elle soit celle du lycée général et technologique ou celle du lycée professionnel impactent les conditions de travail des enseignants et des personnels de direction et se révèlent parfois anxiogènes. Au lycée professionnel, les enseignants regrettent ne pas avoir un temps de concertation hebdomadaire pour les cours en co-intervention. La concertation engagée pendant les quinze premiers jours de septembre ne suffit pas. Au lycée général et technologique, les professeurs n'ont pas encore une vision claire des épreuves commune du contrôle continu (EC3) et des spécialités et enseignent dans une certaine incertitude. La charge nouvelle de travail des professeurs principaux, des psy EN, des équipes de direction, CPE, relative à l'orientation et au parcours des lycéens ne peut pas continuer à être ignorée. La formation obligatoire sur 5 jours de congé scolaire rémunérée 120€ par jour suscite aussi inquiétudes et résistances. A ce sujet, le Sgen-CFDT rappelle que la base du volontariat est essentielle à la fois pour le respect des personnels et pour l'efficacité de la formation. Contraindre peut se révéler contre-productif.

Est anxiogène également et notamment pour les AESH la mise en œuvre des PIALS dont les contours et le partage des responsabilités entre l'IEN et le chef d'établissement restent encore flous.

Est anxiogène enfin en ce début d'année scolaire le projet de réforme des retraites. Le gouvernement vient certes de confirmer le principe d'une nécessaire revalorisation pour compenser les effets du nouveau mode de calcul des pensions, mais il ne donne pas encore de perspectives budgétaires précises. Pour une réforme des retraites acceptable et juste, le Sgen-CFDT va s'engager dans la concertation et va chercher à obtenir des avancées pour les personnels telles que la revalorisation, la réduction des inégalités professionnelles, l'amélioration du reclassement en particulier pour les ex-contractuels ainsi qu'un réel aménagement des fins de carrières. Dans l'Académie de Paris, ces aménagements de fin de carrière demeurent insuffisants pour des personnels. Ils permettraient pourtant de prévenir certains risques psychosociaux et de diminuer la souffrance au travail.

De manière générale, la souffrance au travail devrait être davantage analysée dans une perspective organisationnelle et structurelle. Nous pensons qu'elle ne devrait pas être réduite à des composantes individuelles et psychologiques.